

**Communiqué de presse**  
*Pour diffusion immédiate*

## **La parité au Conseil des ministres, et en pourcentage d'élues aux Secrétariats d'État**

Québec, le 13 mai 2025 – Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) se réjouit de constater la nomination d'un **quatrième** Conseil des ministres paritaire à la Chambre des communes, une situation qui demeure **historique** au Canada à ce palier de gouvernement. On constate également un équilibre dans la répartition des responsabilités, des portefeuilles et de l'importance des ministères entre les 14 femmes et les 14 hommes choisis par le Premier ministre.

En ce qui a trait aux Secrétares d'État, le pourcentage de femmes nommées équivaut à 40,0 %, ce qui correspond approximativement au 40,0 % d'élues au sein du caucus libéral.

« Comme ce fut le cas lors de la composition du Conseil des ministres en 2021, on a le sentiment que les compétences des femmes sont à la hauteur de leurs fonctions et leur rendent justice. Avec ce Conseil des ministres, **les femmes ont des postes stratégiques et feront ainsi partie de la solution** pour notamment pallier les effets pervers liés, entre autres, à l'insécurité économique découlant de la guerre commerciale, aux changements climatiques, à la violence à l'égard des femmes, à l'appauvrissement des femmes et des familles monoparentales et à l'intensification des conflits à travers le monde », d'affirmer Esther Lapointe.

### **Le Canada dans le monde**

En janvier 2025, le Canada se situait au 15<sup>e</sup> rang mondial selon une compilation de l'Union interparlementaire de l'ONU Femmes<sup>1</sup> au plan de la proportion des femmes qui sont à la tête de ministères. Le Canada figurait au 8<sup>e</sup> rang mondial en 2021. Pour Esther Lapointe, « cela signifie qu'un certain nombre de pays ont progressé en matière de parité au Conseil des ministres ».

### **Pérenniser la parité**

L'histoire nous démontre qu'une avancée en matière de représentation femmes-hommes à la Chambre des communes, comme à l'Assemblée nationale du Québec, peut être suivie d'un recul lors des élections suivantes. Par exemple, la proportion des élues à la Chambre des communes a connu, depuis 1997, un épisode de recul entre 2004 (21,1 %), 2006 (20,8 %) et tout récemment entre 2021 (30,3 %) et 2025 (30,0%).

Rappelons que depuis 2005, le GFPD réclame des **mesures législatives en faveur de la parité**, et ce, tant à la Chambre des communes qu'à l'Assemblée nationale du Québec.

« 105 ans <sup>2</sup> après avoir obtenu le droit de vote au Canada, les femmes, qui forment aujourd'hui 50,9 % de la population canadienne, occupent **seulement 30,0 % des sièges à la Chambre des communes**, tous partis confondus. L'expérience mondiale nous démontre qu'il y a des solutions afin de pérenniser l'objectif de la parité et de faire en sorte qu'elle dure dans le temps. La voie législative demeure celle à privilégier pour atteindre la parité au Parlement du Canada et enfin passer du 70<sup>e</sup> <sup>3</sup> rang mondial au top 10 », de conclure Esther Lapointe.

[www.gfpd.ca](http://www.gfpd.ca)

1 - Source : [Union interparlementaire \(UIP\) - Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes \(ONU Femmes\)](#)

2 - Source : [Bibliothèque du Parlement](#)

-30-

**Source et demande d'entrevue :**

Nathalie Lavoie, analyste politique et affaires publiques, Groupe Femmes, Politique et Démocratie  
[nlavoie@gfpd.ca](mailto:nlavoie@gfpd.ca) / cellulaire : 581 990-5305

GFPD.CA

SUIVEZ-NOUS

